







Qualiopi: nouveautés du guide de lecture V8 et V9 et focus sur l'accessibilité avec la Ressource Handicap Formation Occitanie

MERCREDI 17 JANVIER 2024

Animé par :



Virginie HODIN

- Chargée de mission, Pôle Animation et Professionnalisation







LE CARIF-OREF OCCITANIE



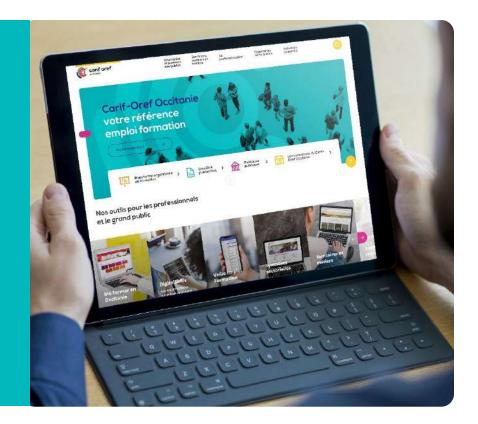
Le Carif-Oref Occitanie intervient en appui des politiques emploiformation de l'État, de la Région, des partenaires sociaux.

Association loi 1901, le Carif-Oref Occitanie est financé par l'État et la Région avec le soutien du FSE.

Sa gouvernance quadripartite est composée de l'État, la Région et les partenaires sociaux (employeurs et salariés).

Il assure 3 missions dans le champ de la formation professionnelle et de l'emploi en région :

- > Observation
- > Information
- > Professionnalisation



Le programme d'animations du Carif-Oref Occitanie



ANIMATIONS 2024 SUR LA DÉMARCHE QUALITÉ EN FORMATION



« Sécuriser ses relations de sous-traitance en formation »

Le lundi 22 janvier 2024 de 14h à 16h

Certif'
RÉGION
OCCITANIE
Le label qualité

« Certif'Région : présentation du label »

Le lundi 29 janvier 2024 de 15h à 16h30 <u>S'inscrire</u>

NB : d'autres animations sur le label seront organisées dans l'année selon le besoin, notamment pour une nouvelle version du référentiel.

S'inscrire

« Handicap & Qualiopi : bonnes pratiques pour répondre aux exigences de la certification Qualiopi »

Le lundi 11 mars 2024 de 14h à 15h30 S'inscrire

🔇 agefiph 💨 « Développer une offre de formation inclusive : démarche & outil de la Ressource Handicap Formation en Occitanie »

Le lundi 25 mars 2024 de 14h à 15h30 <u>S'inscrire</u>

« Qualiopi : se préparer à son audit de renouvellement »

Le mercredi 15 mai 2024 de 14h à 15h30 <u>S'inscrire</u>

« Veille & Qualiopi : bonnes pratiques pour mettre en place et exploiter une veille »

Le lundi 17 juin 2024 de 14h à 15h30 <u>S'inscrire</u>

« RSE & Qualiopi : comment la démarche qualité invite à déployer une démarche de responsabilité sociétale en organisme de formation ? »

Le lundi 7 octobre 2024 de 14h à 16h <u>S'inscrire</u>

INTERVENANT.E.S DU JOUR





Jimmy MARTIN

Responsable d'audit / cofondateur Certifopac



Laetitia CLANET

Dirigeante fondatrice **Qualitia Certification**





Valérie DELBREIL

Conseillère Ressource Handicap Formation **Délégation Régionale Occitanie**





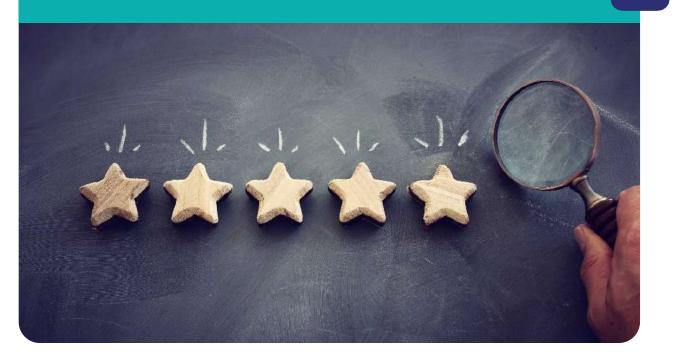
OBJECTIFS DE L'ANIMATION

Partie 1 – Les certificateurs

- > Identifier les évolutions du guide de lecture
- > Appréhender les nouveaux éléments de preuve

Partie 2 - La Ressource Handicap Formation

> S'approprier les enjeux et les ressources pour l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap





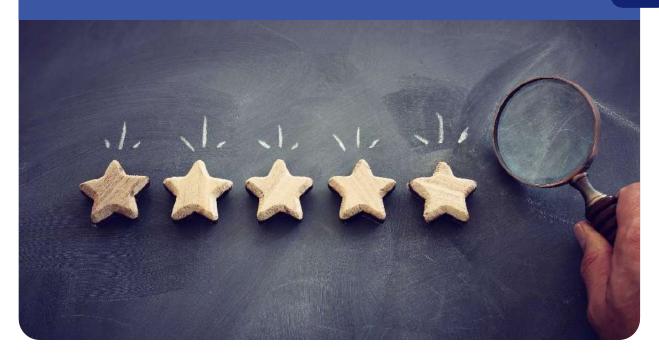
SOMMAIRE

Partie 1 – Les certificateurs vous éclairent sur la nouvelle version

- Vision globale et chronologique des évolutions
- Présentation synthétique des nouveautés

Partie 2 - La Ressource Handicap Formation

- > Eclairage de l'Agefiph Occitanie
- > Zoom sur l'indicateur 26
- > De nouveaux éléments de preuves
- > Vers une accessibilité de la formation pour tous





PARTIE 1

Les certificateurs vous éclairent sur la nouvelle version

- > Vision chronologique et globale de l'évolution
- > Présentation de l'indicateur 12 et de la V9









Une actualité réglementaire chargée











23 novembre 2023

Version 8 du guide de lecture



28 décembre 2023 Décret encadrant la soustraitance au CPF

8 janvier 2024

Version 9 du guide de lecture



Animation « Sécuriser ses relations de sous-traitance en formation »

S'inscrire

Lundi 22 janvier 2024 de 14h à 16h

8



V8 du guide de lecture du 23/11/2023



Ce qui demeure

- Le même nombre d'indicateurs
- La même définition des indicateurs
- La même criticité des non-conformités
- Les mêmes exigences de manière générale

Des nouveautés sur le thème « Handicap » dans la V8

- Une réécriture plus « musclée » du niveau attendu de l'indicateur 26
- Des exemples d'éléments de preuve « PSH » supplémentaires pour les indicateurs 1, 6, 10, 12 et 13
- Une obligation spécifique « PSH » pour l'indicateur 6 Retrouvez le focus sur le thème de l'accessibilité en partie 2

En savoir plus ici: https://certifopac.fr/qualiopi/referentiel/version-8/

Q V8 : les chiffres principaux

- 72 nouveautés au total (pas toute impactante)
- **2,25** nouveautés en moyenne par indicateur.
- 22 indicateurs se voient enrichis d'exemples de preuves supplémentaires, 15 réécritures de Niveau attendu, 12 ajouts ou réécritures de « Nota Bene », 11 ajouts ou réécritures d'obligations spécifiques, et 4 réécritures de nonconformité.
- **30** nouveautés « sans réels impacts » puisqu'il s'agit d'ajouts d'exemples d'éléments de preuve ou d'enrichissement du glossaire.

Qualiopi 📐	En savoir plus : contact@cerlifopac.fr						
processus certifié	Niveau attendu (Objectif)	Nota Bene (Précision NA)	Exemples de Preuves	Non- Conformité	Obligations Spécifiques	Glossaire	Nb
Ind. nº 1 - Informations du public	Réécriture	Ajout	Ajout (PSH)		Ajout (Certf.)	Précision	5
Ind. n°2 - Indicateurs de résultats	Réécriture				Précision		2
Ind. nº3 - Obtention des certifications	Réécriture	Ajout					2
Ind. n°4 - Analyse du besoin					Ajoul (CFA + Alternance)		1
Ind. n°5 - Objectifs de la prestation	Réécriture		Ajout		Ajout (Certf.)	Ajout	4
d. n°6 - Mise en œuvre de la prestation		1	Ajout (PSH)	1	Ajouts (Cerlf. + PSH)		2
n°7 - Adéquation contenus/exigences		Ajout	Ajout				2



V8, Focus sur:



Indicateur 12

L'indicateur 12 (gestion des abandons) qui devient non applicable pour les prestations inférieures ou égales à 2 jours.

Cet indicateur s'applique aux formations d'une durée supérieure à 2 jours.

Particular Services Le grand retour des formations certifiantes

Indicateur	RSCH	RNCP	
1	Oui	Oui	
<mark>3</mark>		Oui	
5	Oui	Oui	
6	Oui	Oui	
<mark>7</mark>		<mark>Oui</mark>	
8	Oui	Oui	
<mark>16</mark>		<mark>Oui</mark>	

Pour les formations certifiantes: l'information mentionne le libellé exact de la certification, le code RNCP/RS, le nom du certificateur et la date d'enregistrement de la certification.

Pour les formations certifiantes: les objectifs doivent être conformes aux objectifs fixés par la certification inscrite au RNCP/RS.

Pour les formations certifiantes: Le prestataire démontre que le contenu de la prestation est en cohérence avec les objectifs inscrits dans le référentiel de la certification inscrite au RNCP/RS.

Pour les formations certifiantes: Le prestataire démontre que les prérequis sont cohérents avec ceux de la certification inscrite au RNCP/RS.



V9 du guide de lecture du 08/01/2024



Une version comprenant uniquement des précisions pour les sous-traitants

- Des précisions dans la conduite d'audit pour les organismes sous-traitants
 - Une précision pour l'indicateur 26 « Handicap »

Sous-traitance

Lorsque la prestation échantillonnée est une prestation pour laquelle l'organisme intervient en sous-traitance : le prestataire démontre qu'il dispose d'un réseau de partenaires/experts/acteurs du champ du handicap ou que son donneur d'ordre lui a communiqué la liste de ses partenaires mobilisables pour orienter les PSH et mettre en place des mesures spécifiques.

En savoir plus ici: https://certifopac.fr/qualiopi/referentiel/version-8/



PARTIE 1

Les certificateurs vous éclairent sur la nouvelle version

- > Présentation des indicateurs : 2, 4, 9, 10, 19 et 30
- > Top 3 des indicateurs non conformes







Indicateur 30- Les changements impactants



Nota: La sollicitation des appréciations des financeurs n'est pas exigée à la fin de chaque prestation mais doit être effectuée au moins une fois par an ou selon les modalités précisées par le financeur pour lui permettre de faire part au prestataire, s'il souhaite, de ses observations sur son activité. La sollicitation du financeur peut être remplacée par la participation du prestataire à des webinaires thématiques ou des réunions relatives aux bonnes pratiques organisés par le financeur.

Ajout d'éléments de preuve : comité de pilotage, webinaires, entretiens, comptes-rendus de réunions d'équipes, séminaires, sollicitation des financeurs, échanges avec le financeur sur une ou plusieurs prestations, recommandations, issues d'un contrôle mené par le financeur, consultation des sites mis en place par les financeurs pour recueillir les appréciations des bénéficiaires (ex : Anotéa)

: changements V8
: changements V9

Non-conformité : S'agissant des financeurs, une non-conformité mineure est caractérisée par l'absence de contact ou de participation à des webinaires ou réunions organisés par le financeur

Exigence spécifique CBC : Seules les appréciations des bénéficiaires et des équipes pédagogiques sont requises.

Sous-traitance: Lorsque la prestation échantillonnée est une prestation pour laquelle l'organisme intervient en sous-traitance: le prestataire recueille l'appréciation des bénéficiaires et de son donneur d'ordres sur la prestation réalisée.



Exigences spécifiques CFA - Les changements impactants



<u>Indicateur 2</u>: Lorsque les données ne sont pas disponibles sur Inserjeunes, le CFA calcule et diffuse des indicateurs de résultats. Indicateur 4 : Analyse du besoin : Elle peut être complétée au début du parcours de formation. L'analyse de besoin intègre la vérification des missions proposées par l'entreprise avec le diplôme ou la certification professionnelle visé.



Retrouvez les **ressources du Carif-Oref Occitanie** sur la <u>page apprentissage</u> du site internet : observatoire, répertoire des acteurs en région, portail régional...

Retrouvez toutes les ressources sur la page Professionnalisation des CFA/OFA:

- > Présentation du programme gratuit et ouvert
- > Evènements, webinaires et replays
- > <u>Kit ressources thématiques</u>: handicap, mixité, diversité et lutte contre les discriminations, mobilité ... déjà disponible ou développés d'ici fin 2024.



Exigences spécifiques CFA - Les changements impactants



<u>Indicateur 10</u>: Adaptation de la prestation :

CFA: Outre l'adaptation éventuelle de la prestation au profil du bénéficiaire, le prestataire met en œuvre les dispositions de la loi relatives aux obligations des CFA pour l'accompagnement des apprentis (missions mentionnées aux <u>1°</u>, <u>2° et 11</u>° de l'article L. 6231-2 du code du travail).

1º D'accompagner les personnes, y compris celles en situation de handicap, souhaitant s'orienter ou se réorienter par la voie de l'apprentissage, en développant leurs connaissances et leurs compétences et en facilitant leur intégration en emploi, en cohérence avec leur projet professionnel. Pour les personnes en situation de handicap, le centre de formation d'apprentis appuie la recherche d'un employeur et facilite leur intégration tant en centre de formation d'apprentis qu'en entreprise en proposant les adaptations nécessaires au bon déroulement de leur contrat d'apprentissage. Pour accomplir cette mission, le centre de formation d'apprentis désigne un référent chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap;

- 2° D'appuyer et d'accompagner les postulants à l'apprentissage dans leur recherche d'un emp<mark>loyeur ;</mark>
- 11° D'assurer le suivi et l'accompagnement des apprentis quand la formation prévue au 2° de l'article <u>L. 6211-2</u> est dispensée en tout ou partie à distance ;



Exigences spécifiques FOAD - Les changements impactants



<u>Indicateur 9</u>: Information des publics sur les conditions de déroulement : Pour la FOAD : modalités d'accès au LMS (Learning Management System ou plateforme d'apprentissage en ligne), assistance technique et pédagogique, modalités de réalisation des séquences de formation à distance.





https://qualitia-certification.fr/fag-qualiopi/

<u>Indicateur 19</u>: Ressources pédagogiques :

Pour la formation à distance : La mise en œuvre d'une action de formation en tout ou partie à distance comprend une assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours (article D. 6313-3-1 du code du travail).

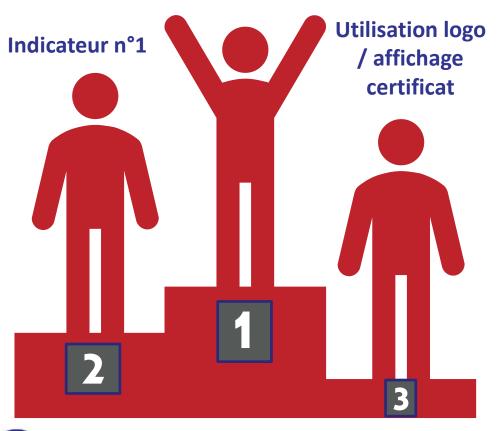


Audits de renouvellement - Les indicateurs non conformes



Le **podium** des indicateurs les plus souvent non-conformes

Indicateur n°30



Indicateur 1

Information non actualisée

Absence d'une ou plusieurs informations (accessibilité handicap, délais d'accès, tarif...)

Indicateur 30

Absence de preuve de collecte des appréciations

Non prise en compte des équipes pédagogiques dans les parties prenantes

Utilisation logo/ Affichage

Mauvais usage du logo

(absence de mention, fond transparent, ...)

Absence d'affichage du certificat

(sur le site, dans les locaux)











La Ressource Handicap Formation (RHF)

- > Eclairage de l'Agefiph Occitanie
- > Zoom sur l'indicateur 26
- > De nouveaux éléments de preuves
- > Vers une accessibilité de la formation pour tous



Eclairage de l'Agefiph Occitanie





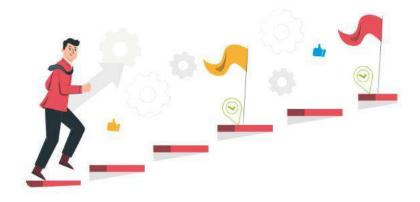
Un référentiel de certification renforcé sur la logique de l'accessibilité universelle

- ✓ **15 indicateurs** du référentiel sont concernés
- ✓ 6 indicateurs identiques à la V7 : 4, 18, 19, 20, 23, 25.
- ✓ Une réécriture plus « musclée » du niveau attendu de l'indicateur 26.
- ✓ Des exemples d'éléments de preuve supplémentaires pour les indicateurs : 1, 6, 9, 10, 12, 13, 16.
- ✓ Une obligation spécifique « PSH » pour l'indicateur 6.

Une volonté d'articuler les démarches de certification qualité et de l'accessibilité de la formation pour tous des OPAC.

La démarche de progrès

Vers une accessibilité de la formation pour Tous



Une démarche & un outil digital dédié aux OPAC

pour découvrir la démarche de progrès : Cliquez <u>ICI</u>



Zoom sur l'indicateur 26





Développer un droit à la formation plus inclusif



Un engagement concret et volontariste, en signant la charte, cliquez <u>ICI</u>

Les nouveautés des éléments de preuves

- ✓ La prise en compte de la charte d'engagement pour le développement de l'accessibilité de la formation pour tous.
- ✓ Le recours à l'offre de service de la Ressource Handicap Formation.
- Les ressources mobilisées pour l'accompagnement et l'orientation des publics.
- ✓ L'actualisation des compétences et connaissances du référent handicap.
- Des invitations à des réunions, prise de contact.

Une ressource en ligne sur le site de l'Agefiph, à la page « Acteur de la formation » cliquez ICI



De nouveaux éléments de preuves





Les nouveautés sur 4 indicateurs

Indicateur 6:

L'accessibilité ou les possibilités d'adaptation des modalités proposées aux apprenants en situation de handicap.

Obligations spécifiques : Dans le cas où le prestataire accueille des PSH : prise en compte dans la conception et la mise en œuvre des prestations

Indicateur 12:

Les mesures de prévention des abandons en lien avec les adaptations proposées ou mises en place.

Indicateur 13:

L'outil de liaison sur les adaptations de formation en entreprise.

Indicateur16:

Les modalités d'aménagements des examens.

Les éléments enforcés sur 3 indicateurs

Indicateur 1:

Les supports de la présentation de la politique accessibilité, conditions d'accès

Indicateur 9:

Les modalités d'accès, de suivi et d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Indicateur 10:

Les modalités d'aménagement de la prestation aux besoins des PSH, plans individuels de compensation du handicap, fiches de suivi des apprenants.

Animation **« Handicap & Qualiopi** : bonnes pratiques pour répondre aux exigences de la certification Qualiopi »

S'inscrire

Lundi 11 mars 2024 de 14h à 15h30

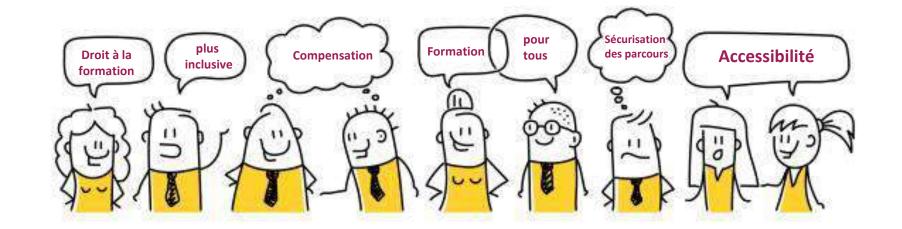


Vers une accessibilité de la formation pour tous





Pour développer un droit à la formation inclusif, rejoignez la communauté de la Ressource Handicap Formation en Occitanie



Animation « **Développer une offre de formation inclusive** : Démarche & Outil de la Ressource Handicap Formation en Occitanie »

S'inscrire

Lundi 25 mars 2024 de 14h à 15h30



LES RESSOURCES DU CARIF-OREF OCCITANIE





La <u>veille Emploi-Formation</u> déploie des outils complémentaires :

> Les bulletins de veille hebdomadaires

Document synthétique chaque semaine en format pdf : s'abonner.

> Les flux RSS thématiques

Retrouvez <u>la liste des flux</u> et en particulier :

Formation continue / Qualité - Qualiopi - Certif'Région

Animation **« Veille & Qualiopi :** bonnes pratiques pour mettre en place et exploiter une veille **»**

lundi 17 juin 2024 de 14h à 15h30

S'inscrire



Merci pour votre attention!



virginie.hodin@cariforefoccitanie.fr



demande de rdv téléphonique par mail



